



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LAEP « L'Aventure Enchantée »

Juin 2024

Ce lieu est gratuit, anonyme et en accès libre, de la grossesse jusqu'au 6 ans révolu de l'enfant.

Chaque personne est libre de rester le temps souhaité.

Afin que chacun puisse investir cet espace selon ses besoins, il est important que **les enfants restent sous la surveillance des adultes accompagnants** et que les règles ci-dessous soient appliquées.

Nous vous remercions de bien vouloir retirer vos chaussures et celles de vos enfants à l'entrée du LAEP.

Règles pour les enfants :

- Rester dans l'espace délimité, autour de la table, pour boire ou manger.
- Un espace et du matériel spécifique sont mis à disposition des familles pour les enfants qui ne se déplacent pas afin d'être garant de leur sécurité.

Pour les adultes :

- Les enfants sont toujours accompagnés d'un adulte, et seuls les futurs parents peuvent venir sans enfant.
- Pour que chacun puisse parler librement, il est nécessaire que les discussions ayant lieu dans le LAEP ne soient pas diffusées à l'extérieur de ce lieu (respect de la confidentialité).
- Les adultes partagent des temps de jeux avec son/ses enfant(s) et échange sur des questions autour de la parentalité entre adulte.
- Le matériel et les jeux sont à la libre disposition. Merci d'en prendre soin et de participer au rangement après usage.
- L'utilisation du téléphone est interdit sur le LAEP.
- Être attentif aux horaires de fermeture.
- Nous vous demandons de veiller à garder les toilettes propres.